



accompagnement
des personnes
victimes d'exploitation
dans le cadre
de leur parcours
migratoire

Gironde

tél. : 06 98 39 70 42

courriel : ruelle33000@gmail.com

ruelle

relais urbain d'échanges et de lutte contre l'exploitation

“ Je vais devoir faire confiance à des gens que je ne connais pas. Je ne suis plus qu’une ombre. Juste une ombre qui laisse derrière elle un petit filet de poussière. ”

“ Je n’ai plus d’argent ni de forces. Nous marchons, sans parler. Sans penser à la nourriture qu’il va falloir trouver, à l’argent qu’il va falloir gagner pour que le travail continue. Nous marchons. Le monde est trop grand pour mes pieds, mais je poursuivrai. ”

Laurent Gaudé, Eldorado

PRÉSENTATION DE RUELLE

L’association RUELLE (Relais Urbain d’Echanges et de Lutte contre L’Exploitation) reconnue d’**intérêt général**, a pour objet d’accompagner les victimes d’exploitation dans le cadre de **parcours de traite des êtres humains** en Gironde.

Nous proposons un accompagnement social, juridique et psychologique afin d’aider les personnes victimes à retrouver leur estime d’elles-mêmes, et partant leur qualité de sujets libres.

L’objet de l’association est de lutter contre toutes les formes d’**exploitation**, (prostitution, mendicité, servitude, délinquance forcée) dans le cadre d’un parcours de **traite des êtres humains**, identifier les personnes **victimes** d’exploitation dans ce cadre ; favoriser leur

autonomie par un accompagnement juridique, social et psychologique notamment, leur permettre de sortir de toute relation d’exploitation ; recueillir et analyser les besoins du public, interpellier les institutions concernées sur les difficultés de ces personnes et améliorer l’accompagnement ; exercer les fonctions d’**observatoire** local, plaider et constituer une force de proposition au niveau local et national, de façon générale, l’association pourra mener toute action connexe et concourant aux mêmes objectifs.

En 2012, l’association comptait 17 adhérents. Le Conseil d’administration est depuis juin 2012 composé de 6 personnes.

REMERCIEMENTS

L'année 2012 a été une année extrêmement importante pour l'association RUEILLE. Elle a vu démarrer l'accompagnement des personnes et la concrétisation de ce projet, visant à lutter contre l'exploitation de celles et ceux, migrants, qui se trouvent soumis à la toute puissance prétendue de ceux qui sont prêts à tout pour en tirer profit.

Nous avons été largement sollicités par des personnes d'origines géographiques variées et ayant subi diverses formes d'exploitation. Nous avons rencontré un très grand nombre de partenaires ce qui nous a permis de mieux mesurer les attentes de beaucoup d'entre eux face à des situations complexes que ce soit au point de vue social, juridique ou humain. Nous avons mesuré l'ampleur de la tâche à accomplir et l'énergie considérable qui serait nécessaire pour en réaliser ne serait-ce qu'une petite partie. Mais l'association existe, les accompagnements sont effectifs, nous commençons à voir certaines personnes retrouver peu à peu l'envie de réinventer le cours de leur vie. De tout cela, nous sommes extrêmement fiers et nous tenions à remercier l'ensemble des personnes qui ont rendu ce travail possible, que ce soient les financeurs ou donateurs, les partenaires qui nous encouragent, les professionnels qui nous font confiance ou encore les adhérents

qui manifestent leur soutien de multiples manières à l'action de l'association. Nous tenons tout particulièrement à remercier Alain Brun, docteur en psychologie, qui nous a aidé à construire ce projet et assure aujourd'hui la supervision de notre équipe avec enthousiasme, exigence et rigueur. Mais également les bénévoles qui ont donné de leur temps : Benjamin, qui nous a aidé à réaliser l'ensemble des documents de communication, les musiciens qui ont contribué à faire de la soirée de lancement de l'association une belle rencontre, et Adèle qui a également donné de son temps.

Nous remercions aussi Alexandra pour son aide tant dans la traduction que dans son analyse dans l'accompagnement d'une personne particulièrement vulnérable. Nous tenions également à formuler des remerciements particuliers à l'égard des responsables des structures qui nous accueillent dans leurs locaux, que ce soient l'association Aides, le Centre social Bordeaux Sud ou encore la mairie de Bordeaux Bastide.

Si le travail ne fait que commencer, nous sommes convaincus qu'avec des soutiens, nous avons la possibilité de faire beaucoup plus pour aller à la rencontre de celles et ceux que certains s'acharnent à rendre invisibles.

LES ACCOMPAGNEMENTS

BILAN CHIFFRÉ

Au total, 19 personnes nous ont été orientées. Nous en avons rencontré seulement 16 et accompagné 14. Pour certaines, un seul entretien a eu lieu, et il s'agissait souvent d'un entretien au sein d'une autre structure lorsqu'un partenaire avait repéré quelques indicateurs lui laissant penser qu'une personne était en situation d'exploitation alors qu'elle ne formulait aucune plainte sur ce point. Notre travail consiste alors à évoquer explicitement la question de l'exploitation, à délivrer une information sur les droits accessibles, mais nous sommes souvent limités dans l'accompagnement proposé par l'incapacité ou le refus de la personne de nous livrer les faits subis.

L'ORIGINE DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Pays d'origine	Nombre	Sexe
Albanie	1	1 femme
Angola	1	1 femme avec enfant
Bénin	1	1 femme avec enfants
Bulgarie	2	1 homme et 1 femme
Congo B	1	1 mineur
Congo RDC	1	1 mineur
Nigéria	7	7 femmes dont une avec enfant

LA SITUATION SOCIALE DES PERSONNES LORS DE LA PREMIÈRE RENCONTRE

L'HÉBERGEMENT

Six personnes étaient hébergées par des structures étatiques, et 10 logées par leur communauté, alternant parfois avec des périodes sans abri, lesquelles restent soumises à des faits d'exploitation.

AU PLAN ADMINISTRATIF

- 4 étaient en demande d'asile ;
- 10 en situation illégale sur le territoire ;
- 3 mineurs dont une en demande d'asile ;
- 4 avaient déjà rencontré les services de police avant de nous être orientées mais n'avaient pas abordé tous les faits subis.

LES PARTENAIRES NOUS AYANT ORIENTÉ DES PERSONNES

Les partenaires nous orientant des personnes peuvent être indifféremment des partenaires étatiques ou associatifs :

- le Parquet ;
- les services de police (DZPAF/PJ) ;
- la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile ;
- des compatriotes des victimes ;
- un médecin généraliste ;
- un centre de prévention spécialisé ;

- le service des Lits Halte Soins (assurant l'hébergement des personnes sans domiciles fixes) ;
- l'inspection du travail ;
- l'association Mana (association de psychiatrie transculturelle).

TYPES D'EXPLOITATION

On peut distinguer l'hypothèse dans laquelle la situation d'exploitation est identifiée dès l'orientation de la personne de l'hypothèse dans laquelle le partenaire qui oriente a des soupçons quant à l'existence d'une éventuelle situation d'exploitation sans que le sujet n'ait pu être explicitement abordé par la personne.

Situation d'exploitation identifiée

Sept personnes avaient abordé les faits d'exploitation avec la personne ou le service ayant fait l'orientation. Pour les sept autres, les services ont orienté ces

personnes, pensant qu'elles étaient victimes d'exploitation, car elles présentaient quelques indicateurs, mais n'avaient pas abordé clairement cette question.

Ces personnes ont été exploitées majoritairement en tant qu'esclaves domestiques ou dans la prostitution. Une personne a été exploitée dans le cadre d'un travail dissimulé. Il faut souligner que parmi ces personnes, certaines ont été exploitées en France mais avaient connu auparavant l'exploitation sous une autre forme. Une personne a évoqué notamment des faits de trafic d'organes.

Situations d'exploitation présumée

Deux des personnes accompagnées ont évoqué des faits qui restent très ambigus entre aide à l'immigration et exploitation. Le travail d'accompagnement se poursuit.

LES BUTS POURSUMIS PAR L'ACCOMPAGNEMENT

L'IDENTIFICATION PAR LA PERSONNE DES FAITS D'EXPLOITATION

LE RÉCIT DE L'EXPLOITATION

Notre premier travail, essentiel, est d'amener la personne à énoncer son parcours migratoire et la situation dans laquelle elle est, le plus clairement possible. Avant même de comprendre avec la personne ce qui a rendu possible la mise en place d'une relation d'emprise dans un but d'exploitation, il faut qu'elle puisse **dire qu'elle vit une situation d'exploitation** et identifier les éléments qui contribuent à la rendre dépendante de ceux qui l'exploitent. Pour la plupart des personnes, il faut du temps avant de pouvoir rendre intelligible leur situation. C'est à cette fin que nous recevons plusieurs fois les personnes, en binôme le plus souvent. Là, réside pour partie la **méthode proactive**. En effet, nous abordons explicitement la question de l'exploitation, tout en expliquant à la personne que nous prendrons avec elle, le temps nécessaire pour qu'elle puisse évoquer directement les faits. Notre travail d'écoute reste la clé.

L'éducatrice spécialisée est chargée de coordonner l'accompagnement de la personne.

Parallèlement à cette écoute, l'accompagnement social vise à appréhender la situation de la personne et à en rechercher la cohérence. Les personnes arrivent souvent en état de désarroi et n'évoquent souvent qu'une partie des faits subis. Le mensonge est bien souvent leur principale arme de protection. Il s'agit alors ensemble de tisser des liens de confiance pour progressivement soulever les incohérences du récit et redonner du sens à une trajectoire faite de violences et d'humiliations.

Il s'agit bien évidemment d'un processus continu à travailler avec la personne pour dépasser les oppositions, intégrer les contraires, et donner du sens à la réalité présente en construisant de nouveaux liens. Ce travail premier et fondamental met la personne en route vers une démarche de sortie de l'exploitation.

LA SATISFACTION DES BESOINS PREMIERS

Cependant, on ne peut oublier que même si le but est l'identification des faits d'exploitation par la personne, il est nécessaire en amont d'assurer la satisfaction des besoins premiers de tout être humain et sa mise en sécurité physique et psychologique. À l'issue des premières rencontres avec la personne nous lui pro-

posons d'établir ensemble une feuille de route pour les prochains mois.

Selon la situation matérielle de la personne, les premiers mois vont permettre de couvrir les besoins physiologiques : orienter la personne pour qu'elle puisse avoir à manger, s'habiller, se loger lorsque c'est possible parallèlement aux besoins de sécurité (éloignement, information auprès des forces de police...).

Dans un second temps, l'éducatrice fait le point avec la personne sur ses besoins de santé. Nous travaillons à développer un réseau de professionnels vers lesquels orienter ces personnes et accompagnons bien souvent la personne lors du premier rendez-vous, afin notamment qu'elle se repère dans la ville.

En dehors du médecin généraliste vers qui l'orientation est systématique, il nous arrive fréquemment d'orienter vers des médecins gynécologues et psychiatres.

Il faut ajouter à la situation d'exploitation, l'**exil** que vivent ces personnes. Plusieurs personnes de notre public se plaignent d'insomnies, d'hallucinations, symptômes qui nous demandent de travailler avec nos partenaires professionnels.

Parmi ces personnes, certaines font état de viols au cours de leur voyage vers l'Europe ou à leur arrivée.

Pendant le voyage, les trafiquants considèrent qu'ils « protègent » la victime ; il y a donc un nouveau service à payer. C'est la période pendant laquelle la victime de la traite souffre de la majorité des violations de ses droits. Des abus sexuels, des viols et des contraintes psychologiques et physiques de la part des trafiquants, des transporteurs, des policiers et des gardes-frontières peuvent avoir lieu durant cette période. L'objectif est d'éliminer psycho-

logiquement toute possibilité de résistance de la part de la personne victime de la traite, de détruire sa personnalité et de la transformer en esclave¹.

LA RECONNAISSANCE DU STATUT DE VICTIME D'EXPLOITATION

La reconnaissance du lien d'exploitation par la société peut se faire en premier lieu par la saisine des autorités policières et judiciaires, mais également par l'attribution d'un titre de séjour à titre humanitaire par les autorités préfectorales.

LES ORIENTATIONS VERS LES SERVICES DE POLICE ET DE JUSTICE

Nous avons accompagné cinq personnes vers les services de police afin soit qu'elles déposent plainte, soit qu'elles fournissent simplement les informations dont elles disposent aux services compétents.

S'il s'agit de faits relevant d'une qualification pénale, les personnes peuvent être réticentes à l'idée de déposer plainte : soit elles ont peur pour leurs proches restés au pays, peur de représailles, ou peur de se rendre dans un commissariat, car leur plus grande crainte est celle d'être expulsées. Nous prenons alors le temps d'écouter leurs réticences et de travailler avec elles, en expliquant le fonctionnement et les modalités du dépôt de plainte.

Nous constatons néanmoins que le fait de déposer plainte ou même simplement de faire des déclarations aux autorités de

1 Forum Européen pour la Sécurité Urbaine, « La traite des êtres humains : Connaissances internationales et pratiques locales », Rapport financé par la Sécurité Publique du Gouvernement du Canada, 2007, accessible sur le site www.fesu.org.

police est une démarche extrêmement coûteuse et lourde de conséquences pour la personne. Cette démarche signifie souvent rompre avec la communauté d'origine dans un contexte de conflit de loyauté, pour adhérer à la communauté du pays de destination. Or, le retour attendu des autorités étatiques est souvent beaucoup plus long et complexe que ce qu'elles ont espéré, que ce que malgré, toute la prudence dont nous essayons de faire preuve, nous leur avons laissé croire, et plus long tout simplement que ce qui est souhaitable dans l'intérêt des personnes et de la procédure. Pour ne prendre qu'un exemple, nous avons orienté une personne vers les autorités de police en avril 2012. Elle a été reçue assez rapidement, a donné les informations dont elle disposait. Néanmoins, ces informations n'étaient pas assez complètes pour que les services compétents puissent arrêter les personnes mises en cause et ce notamment en raison de la difficulté de localisation de personnes se trouvant à l'étranger, ayant plusieurs identités, et souvent extrêmement mobiles. En outre, il est fréquent que les personnes que nous rencontrons ne connaissent qu'un prénom, voire un surnom pour identifier la personne qu'elles désignent.

Or, ces paramètres sont sans incidence sur le fait qu'en livrant des informations, cette personne s'est mise en danger, que ce soit objectivement ou au moins subjectivement, en « trahissant » ceux auxquels elle avait juré de ne jamais les dénoncer.

Car la relation avec les exploiters est souvent complexe.

Les relations qui s'y nouent avec les trafiquants, les clients, mais aussi les autres membres de la communauté prostitutionnelle sont des rela-

tions illusoires, imaginaires, destinées à combler des manques affectifs mais où les vraies amitiés sont rares. Les victimes s'y raccrochent cependant, et notamment aux liens les unissant aux trafiquants, qui représentent souvent à leurs yeux « un réseau social plus qu'une organisation criminelle » : comme nous l'avons mentionné précédemment à propos de la dimension ethnique de la traite, les trafiquants sont souvent issus de la même région que leurs victimes, ce qui facilite non seulement le recrutement de ces dernières mais aussi leur maintien dans la prostitution sur le territoire de destination. En effet, les victimes développent souvent « un fort sentiment de solidarité vis-à-vis de leurs compatriotes », lequel, mêlé de craintes et de contraintes, peut déboucher sur une véritable dépendance affective. Celle-ci est d'ailleurs entretenue par le mythe de l'homme protecteur qui entoure la personnalité du trafiquant et qui s'explique en partie par certaines représentations encore bien ancrées dans nombre de pays issus de l'Union Soviétique, en vertu desquelles une femme doit toujours être sous la protection d'un homme, mais aussi par les stratégies d'asservissement déployées par les trafiquants eux-mêmes².

Les menaces reçues par téléphone par la personne que nous avons orientée vers les services de police ont continué et sont devenues beaucoup plus difficiles à supporter et sa fragilité psychologique s'est considérablement accrue durant cette période d'incertitude. Le rôle de la psychologue était ici d'autant plus important.

Or, ce n'est qu'en décembre que certaines démarches ont pu aboutir et qu'elle

2 M. Darley, « La lutte contre la traite des femmes en provenance d'Europe de l'est, Constitution d'un enjeu international de politique publique et observation de la mise en œuvre dans les pays baltes », Mémoire de DEA, accessible sur le site www.reseau-terra.eu.

a enfin pu quitter Bordeaux dans des conditions qui restent extrêmement précaires au niveau administratif, puisqu'elle n'a toujours pas de titre de séjour, malgré sa coopération de plusieurs mois avec les autorités de police.

Les risques psychologiques induits par le conditionnement de la protection juridique à la dénonciation des faits par la victime ont été étudiés par Alexandra Mitroi dans le cadre d'un séminaire du dispositif AcSE :

J'ai observé l'autonomisation (l'« empowerment ») de la victime créée par les autorités, surtout par les policiers. La victime donne des informations et a le pouvoir de « résoudre » le dossier ; souvent, on lui inflige un rôle de justicière, elle peut se venger sur le trafiquant. De ce fait, elle prendra un double rôle : d'une part, elle devient « la victime-salvatrice », qui a la tendance accrue à s'exposer à des situations de risques pour confirmer les enjeux du rôle et gagner le contrôle sur sa vie. Elle reste victime, en même temps, et a besoin d'être aidée et d'intégrer des programmes d'assistance. Néanmoins, le rôle de justicière qui l'expose aux risques et qui lui crée une impression de contrôle de sa vie rentre en conflit avec le rôle de victime qui a besoin d'accompagnement. Ce conflit peut produire la perte de lien avec le programme d'assistance ; même au-delà, la victime peut s'exposer à de nouveaux risques d'exploitation³.

Il nous semble en tous cas extrêmement important, dans le cadre de l'association RUELLE, à la fois d'encourager les personnes à déposer plainte ou à donner des informations aux services de police, mais également de travailler en partenariat avec les services compétents pour

« sécuriser » autant que faire se peut cette procédure au niveau psychologique et en évitant de mettre les personnes dans des situations dangereuses pour leur intégrité physique et psychique.

Aussi, nous essayons d'accorder une attention particulière à la manière dont nous expliquons non seulement la procédure, mais également son déroulement, les risques d'échec...

Nous n'avons pas à ce jour les moyens de savoir si réellement les personnes concernées n'ont aucun élément supplémentaire à apporter, si elles ont « oublié » certaines informations en raison de leur état de très grande vulnérabilité psychologique ou enfin si elles essayent délibérément de cacher certains faits pour protéger des membres de leur communauté. Par conséquent, le travail d'accompagnement vise à instaurer une relation de confiance permettant de mieux comprendre à minima les causes de leur silence.

Il est en effet extrêmement important d'aider la personne à discerner les enjeux d'un dépôt de plainte. Il s'agit de toute évidence d'un moyen précieux pour s'assurer que la personne a rompu avec la relation d'exploitation, mais ce critère ne suffit pas. Il reste toujours possible qu'une personne instrumentalise les services de police en dénonçant des personnes tout en restant soumise à une relation d'exploitation ou en menant de son côté une action visant l'exploitation de nouvelles victimes.

Par ailleurs, si les bénéfices secondaires d'une plainte sont réels, notamment en termes de régularisation, il est possible que des conséquences néfastes apparaissent au niveau psychologique et familial notamment. Une fille de 15 ans,

3 www.acse-alc.org/page.php?id_page=2565.

exploitée dans le travail domestique par sa tante nous expose ainsi ne pas vouloir dénoncer sa tante pour une pluralité de raisons parmi lesquelles la crainte de représailles sur sa mère. Il est essentiel pour nous d'être à l'écoute de l'histoire de la personne et de ne pas apporter une réponse uniforme à des situations complexes et toutes différentes.

Notre projet vise à faire tiers entre la personne et les partenaires pour permettre à chacun d'avancer ensemble : permettre aux personnes de comprendre le système et s'y insérer ; permettre aux partenaires de comprendre les difficultés d'insertion rencontrées par ces personnes, du fait de leurs parcours, des modalités de régularisation, des possibilités de sorties de l'exploitation...

Nous reprendrons Betty Goguikian Ratcliff :

L'issue du processus migratoire se trouve influencée aussi bien par des éléments individuels, familiaux et collectifs qui ont précédé la migration que dans la possibilité de se recréer, dans le pays d'arrivée, un cadre de vie « suffisamment bon », sûr, significatif et contenant⁴.

Malgré toutes ces difficultés, parmi les personnes accompagnées :

- une a fait un courrier au procureur relatant les faits subis avant de se rendre auteur d'un dépôt de plainte anonyme ;

- une a fait des déclarations à la police hors de toute procédure ;
- une personne a déposé plainte avec constitution de partie civile devant le juge d'instruction ;
- une a tenté de déposer plainte auprès des services de police, mais sans succès en raison de l'indigence des informations. De ce fait, elle a rédigé avec notre aide un courrier à destination du Procureur ;
- deux personnes ont déposé plainte auprès des services de police ;
- une personne a sollicité l'indemnisation de son préjudice devant le Conseil des prud'hommes.

LA RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE VICTIME PAR LES AUTORITÉS PRÉFECTORALES

Si une lecture combinée de la circulaire de 5 février 2009 (N° IMIM0900054C) et de l'article L. 313-14 du CESEDA permet l'attribution d'un titre de séjour à titre humanitaire aux victimes de traite des êtres humains en l'absence d'un dépôt de plainte, nous n'avons présenté aucun dossier à la préfecture sur ce fondement.

Ce point s'explique évidemment en premier lieu par le fait qu'aucune des personnes n'était en situation de solliciter un titre sur ce fondement, mais également par l'aléa qui entoure ce dispositif juridique.

4 « Repenser les liens entre migration, exil et traumatisme », revue Re-penser l'exil, accessible sur le site <http://revue-exil.com>.

APRÈS L'EXPLOITATION

L'ÉLOIGNEMENT GÉOGRAPHIQUE

LE DISPOSITIF D'ACCUEIL SÉCURISANT (ACSE)

La loi française a organisé la mise en place d'un dispositif d'accueil sécurisant à destination des victimes de traite des êtres humains. Elles bénéficient alors d'un accueil spécifique en Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) situés partout en France. De ce fait, lorsque cela est nécessaire pour la sécurité de la personne, nous l'orientons et l'accompagnons dans ce dispositif. Ce fut le cas pour deux personnes en 2012.

Il faut néanmoins préciser que si le décret pose comme condition à l'accès au dispositif l'existence d'une situation de danger, ce critère est difficilement évaluable, y compris par les forces de police. En effet, les personnes peuvent ne pas évaluer le danger, pour différentes raisons : manipulation mise en œuvre par l'exploiteur, nombre de personnes impliquées dans le processus d'exploitation, naïveté à l'égard de « patrons » se présentant comme bienveillants... D'autres, peuvent à l'inverse se sentir subjectivement très menacés et avoir besoin de quitter le lieu d'exploitation pour retrouver un minimum de sérénité, alors qu'objectivement, les auteurs de l'exploitation sont hors d'état de nuire (en fuite dans un autre pays, en prison...). Enfin, des fonctionnaires de

police nous ont eux-mêmes avoué qu'ils ne peuvent pas, bien souvent, mesurer le risque encouru par les victimes le jour où les auteurs comprennent que celles-ci se sont échappées, voire ont connaissance de l'existence d'une plainte.

Le critère juridique d'accès à ce dispositif est défini dans le décret n° 2007-1352 du 13 septembre 2007 : une victime de traite des êtres humains **en danger localement** peut être orientée « vers le dispositif national d'accueil et de protection des victimes, mis en œuvre par voie de convention entre le Ministre chargé de l'action sociale et l'association qui assure la coordination de ce dispositif ».

Néanmoins, le critère du danger nous semble très largement discutable. L'accès à une solution d'hébergement est une condition de rupture de la dépendance pour toute victime de traite des êtres humains. De ce fait, on peut considérer qu'une victime qui ne bénéficie d'aucun hébergement est toujours en danger, danger vis-à-vis de ceux qui l'ont exploitée, qui risquent d'abuser d'elle une nouvelle fois, ou danger vis-à-vis d'autres personnes à la recherche de personnes vulnérables pour en tirer profit.

Les orientations sur ce dispositif quand elles peuvent avoir lieu sont évidemment extrêmement précieuses dans l'accompagnement des personnes car elles leur permettent d'être éloignées physiquement et mises à l'abri.

Néanmoins, nous constatons qu'il est difficile pour ces personnes d'intégrer les règles et le dispositif qui leur est proposé. Les nombreuses ruptures vécues, les violences et le climat d'insécurité qu'elles ont souvent connu au cours de leur histoire, font qu'il leur est particulièrement difficile de s'adapter à la proposition d'accompagnement qui leur est faite.

Une des orientations accomplies au cours de l'année 2012, a été particulièrement chronophage pour l'équipe du Centre d'hébergement puisque la personne a entretenu pendant plusieurs mois un climat particulièrement conflictuel avant de quitter le dispositif sans avoir anticipé la moindre solution d'hébergement.

C'est la raison pour laquelle nous estimons important d'accorder une attention particulière à ce temps de transition avec la personne et les équipes qui l'accueillent. Ce point fera l'objet d'une réflexion en équipe au cours de l'année 2013.

LE RETOUR VERS LE PAYS D'ORIGINE

Deux personnes ont demandé à rentrer dans leur pays d'origine. Pour l'une le retour a eu lieu dans le cadre du dispositif étatique d'aide au retour en lien avec l'organisation internationale des migrations. Pour l'autre, les démarches sont en cours.

L'accompagnement d'une personne vers son pays d'origine implique malgré tout un important travail d'accompagnement puisque le risque est que la personne soit récupérée par ceux qui l'ont fait venir, à son arrivée dans le pays d'origine. Nous avons donc entrepris un travail de partenariat avec l'OIM afin qu'elles soient accueillies à leur retour et hébergées dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Il est pour nous compliqué de ne pas avoir de nouvelles d'une personne rentrée en Afrique, alors qu'elle nous avait assuré qu'elle nous confirmerait qu'elle était bien arrivée. Nous savons simplement qu'elle est arrivée à l'aéroport. Nous avons eu échos d'autres situations similaires, mais nous constatons à notre tour que l'absence de nouvelles de cette personne nous laisse un goût d'inachevé.

ACCOMPAGNEMENT DANS L'ÉLABORATION DU PROJET DE VIE

“ Ces hommes-là étaient comme assoiffés, ils avaient comme la richesse de ceux qui ne renoncent pas. Qui rêvent toujours plus loin. ”

Laurent Gaudé, Eldorado

Lorsque la personne commence à pouvoir se projeter, et qu'elle a retrouvé un cadre de vie « suffisamment bon, sécuritaire, signifiant et contenant », le travail d'accompagnement vise alors à l'inscrire dans un réseau relationnel. Il s'agit souvent de permettre à la personne d'apprendre ou de se perfectionner en français, de participer à une activité de loisirs, d'accéder à une formation, de profiter d'une sortie culturelle et ainsi de rompre l'isolement dans lequel elle se trouve même lorsqu'elle est très proche de sa communauté d'origine.

Ce peut être à ce moment que les personnes manifestent le désir de reprendre contact avec leur famille, lorsque celle-ci n'a pas été partie prenante de l'exploitation.

Ce travail se fait en lien avec les démarches de sortie du système d'exploitation et respecte le temps nécessaire à chacun pour s'ouvrir à d'autres.

En fin d'année 2012 nous avons pu démarrer les ateliers collectifs pour les mineurs accompagnés autour de la cuisine. L'expérience a été intéressante, puisque les personnes présentes ont échangé de manière spontanée malgré la barrière de la langue et ont pu partager un peu de leur quotidien dans des conditions de confiance. Le développement de ces ateliers devrait permettre de créer une dynamique de groupe, dans un climat convivial. Cet outil nous semble précieux pour tisser des liens de confiance entre les personnes accompagnées mais également entre ces dernières et l'équipe. Ces ateliers permettent également de rompre l'isolement dans lequel sont ces personnes.

Ils sont un outil essentiel pour permettre aux personnes une existence « normale », de sujet, capable d'exister autrement que dans une relation de dépendance, que ce soit à l'égard des « exploités » ou des « aidants » associatifs, **qui peuvent, s'ils n'y prennent garde, reproduire à leur tour le lien de dépendance qui est au centre de l'exploitation.**

Cet outil est également particulièrement important dans le travail avec les **mineurs isolés de plus de 15 ans**, qui doivent parfois patienter plusieurs mois avant de pouvoir bénéficier d'une prise en charge par les services du Conseil Général. N'ayant alors **aucun droit**, en l'absence de domiciliation, leurs **jours sont parfois longues à occuper.**

Une mineure accompagnée en 2012, a attendu 3 mois avant de bénéficier d'une prise en charge adaptée à sa situation :

saisine du Conseil général, consultation d'un avocat, audience devant un juge des enfants ordonnant une assistance éducative et prise en charge par un foyer.

Ces ateliers, sont un lieu permettant aux personnes d'**être sujets**, en exprimant leurs nombreux savoir-faire : compétences culinaires pour certains, savoir-faire en coiffure, maîtrise de plusieurs langues. Les échanges sont également l'occasion pour les personnes de parler de leurs parcours migratoires qui ont aussi pu être riches... La vitalité de ces ateliers nous confirme que ces espaces sont primordiaux pour travailler sur les nombreuses ressources de ces personnes et la nécessité de lieux où la relation entre professionnels et personnes accompagnées est plus égale.

L'accompagnement social est ainsi au cœur du maillage entre partenaires. Il fait lien entre l'état de la personne, ses potentialités, ses réticences, ses craintes et les nombreux professionnels participant à la reconstruction de la personne.

L'ambition de l'association RUELLE d'accompagner les personnes en vue de les aider à identifier et au-delà à s'émanciper du lien d'exploitation implique en amont un gros travail de la personne sur **l'estime de soi**. Le travail de socio-esthétique constitue un outil important dans ce but.

En 2012, nous avons pu expérimenter de manière ponctuelle des ateliers de socio-esthétique et nous espérons pouvoir les formaliser davantage en 2013. À ce jour, il ne s'agit pas de proposer à toutes les personnes rencontrées une telle prestation. Le but est d'offrir de manière spécifique ce type de séances à des personnes qui ne sont pas encore en capacité d'exprimer verbalement ce qui leur

est arrivé, en leur permettant de reprendre confiance, en acceptant qu'on porte un regard respectueux, positif et valorisant sur leur corps, et au-delà leur personne.

Le travail accompli avec une jeune fille en 2012 a été extrêmement bénéfique à ce niveau. Pendant plusieurs semaines en effet, elle a refusé tout accompagnement autre que socio-esthétique sans doute parce qu'à ce moment-là, il était beaucoup trop douloureux pour elle de verbaliser ce qu'elle avait vécu.

Les séances de socio-esthétique lui ont pourtant permis de maintenir un lien avec l'association et au-delà, sans doute, de trouver un lieu de gratuité dans lequel rien ne lui était demandé en échange des soins qui lui étaient prodigués juste pour lui assurer un mieux-être.

À l'issue de ces quelques semaines, cette jeune fille est revenue vers les autres professionnels de l'association et a poursuivi le récit sur sa propre histoire.

LES PARTENARIATS CRÉÉS

Nous avons signé plusieurs conventions formalisant les relations instaurées, avec Aides et le Centre Social Bordeaux Sud pour la mise à disposition de locaux, ainsi qu'avec l'association Mana en matière d'échanges de compétences et enfin avec l'association Culture du Cœur.

Le partenariat avec Culture du Cœur est particulièrement signifiant de la démarche proposée par l'association RUELLE. Cette association donne en effet accès aux personnes suivies accès à des spectacles gratuits sur la Gironde. Par ce biais, nous pensons que les personnes peuvent trouver à la fois un moyen d'intégration, de participation à la vie de la cité, en assistant à des manifestations culturelles qui peuvent être l'occasion de rencontrer du monde et d'avoir une vie sociale, mais nous pensons également qu'elles peuvent trouver un moyen d'évasion leur permettant de sublimer, au contact de l'art, la gravité des traumatismes subis.

Une des personnes suivies a pu assister à un spectacle de danse.

Ce fût également pour elle l'occasion d'entrer pour la première fois dans un théâtre.

Il faut ajouter que ces personnes n'ont jusqu'à l'obtention de titre de séjour (ce qui peut être long) aucun moyen de subsistance autre que la solidarité de quelques amis sur lesquels elles peuvent compter.

Par ailleurs, nous avons travaillé au cours de l'année 2012 avec :

- la Plateforme d'accueil des demandeurs d'asile (COS - Pada) qui reçoit tous les demandeurs d'asile primo-arrivants ;
- le Lien Hébergement d'urgence ;
- les Lits Halte Soins Santé (Dispositif de soins non hospitaliers pour les personnes sans domicile fixe) ;
- le Samu Social (dispositif d'aide aux personnes démunies et hébergement d'urgence) ;
- le dispositif national d'accueil sécurisant (AcSE) destiné à la mise à l'abri des victimes de traite ;
- l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) qui assure le suivi social des migrants et les retours volontaires dans les pays d'origine ;
- l'Office international des migrations (accompagnement en cas de retour au pays) ;
- le Centre anti trafic Bulgarie (structure lutte contre la traite) ;
- le Centre d'études et d'information sur les drogues (CEID) ;
- l'association de prévention spécialisée de Bègles (APSB) ;
- la Cimade, association protestante d'accompagnement des étrangers ;
- l'association Hors la Rue qui accompagne les mineurs en danger originaires de Balkans à Paris ;
- le consulat de Bulgarie en France ;

- les autorités judiciaires et policières ;
- le Dispositif de recherches et d'orientation des mineurs isolés étrangers (DROMIE) qui prend en charge les mineurs isolés étrangers.

Nous sommes également en train de poursuivre la constitution d'un réseau de partenaires professionnels de santé vers lesquels orienter les personnes. Ce réseau est composé de médecins généralistes, gynécologues, psychologues, psychiatres.

Ce partenariat est assez délicat à mettre en place, car plusieurs des personnes orientées, volontaires pour consulter un médecin et souvent très demandeuses, ont à la dernière minute mis en place des stratégies pour éviter le rendez-vous, soit en ne s'y rendant pas sous un prétexte quelconque, mais sans prévenir le professionnel, soit en arrivant tellement en retard, qu'il n'y avait aucune chance qu'elles puissent être reçues.

Il est évident que de telles pratiques sont difficilement acceptables pour des professionnels dont les plannings sont

généralement déjà extrêmement serrés. Ce type de comportement est difficile à appréhender, car il nous met en difficulté vis-à-vis des professionnels sollicités. En outre, de telles pratiques sont évidemment signifiantes d'une difficulté particulière à affronter la situation, que ce soit la confrontation à la maladie ou à la souffrance psychique (contact avec un psychiatre, un gynécologue ou avec un généraliste dans le cadre de suivis de maladie longue durée). Il est essentiel pour nous à la fois de travailler sur cette difficulté, mais dans le même temps, ces rendez-vous manqués sont extrêmement chronophages et difficiles à gérer pour nous en termes d'organisation.

Une autre difficulté peut également se rajouter, liée à la difficulté à se repérer dans la ville pour des personnes qui n'ont pas toujours eu l'habitude d'identifier les noms de rues et moins encore de lire une carte. Cet élément nous pousse fréquemment à accompagner physiquement les personnes lors d'un premier rendez-vous.

ÉCHANGES DE SAVOIRS

Une salariée de l'association a participé au **colloque sur la traite** organisé par l'association Esclavage Tolérance Zéro à Marseille.

Elle s'est également rendue à Paris en mars sur invitation de l'**association parisienne le Bus des femmes** pour rencontrer une représentante de la « **Girls Power initiative Nigeria** », association nigériane qui accompagne les personnes victimes d'exploitation dans la région de Bénin City.

Par ailleurs, nous avons été entendus dans le cadre de la visite de la France

du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains du Conseil de l'Europe (GRETA). Ce groupe d'experts est un organe de surveillance du Conseil de l'Europe chargé de veiller à la mise en œuvre et l'application de la Convention de 2005 en matière de lutte contre la traite des êtres humains — dite Convention de Varsovie. Ce texte définit un certain nombre de droits fondamentaux attribués aux victimes de traite dont la protection doit être assurée par les États signataires⁵.

⁵ Texte accessible sur le site www.conventions.coe.int.

PERSPECTIVES

Au mois de l'année 2012, nous avons pu démarrer un projet financé par le FSE. Ce financement va permettre d'étendre l'action au territoire de la Gironde. La volonté d'étendre notre champ d'action à l'ensemble de la Gironde vient donc de l'intuition que de nouvelles situations d'exploitation de migrants dans le cadre de parcours de traite, qui ne sont pas à ce jour identifiées pourront émerger à partir du moment où une information adaptée sera délivrée aux professionnels travaillant au contact de personnes vulnérables. Ce projet, démarré en décembre reçoit un accueil très favorable des professionnels investit dans les moyennes villes de Gironde.

La priorité est de favoriser l'identification de situations qui actuellement n'émergent pas mais qui existent. Il est important pour nous de souligner qu'aucune identification, mais également aucun accompagnement spécifique n'était, avant la création de l'association RUEELLE, proposé aux personnes victimes des formes d'exploitation énoncées précédemment, à l'exception des actions proposées aux personnes prostituées. Or, depuis la mise en œuvre de notre accompagnement, nous suivons plusieurs personnes victimes d'esclavage domestique.

Nous avons reçu en **janvier 2013** six nouvelles personnes, victimes de traite des êtres humains à des fins de **travail**

forcé. Nous constatons donc une évolution très nette qui montre que l'existence de l'association RUEELLE, qui commence peu à peu à être visible et connue des acteurs concernés répond à un besoin important en termes d'accompagnement de ce public spécifique.

Un certain nombre de questions restent pour nous à travailler et approfondir dans la mise en œuvre et les modalités de l'accompagnement proposé.

LE DÉVELOPPEMENT DES ATELIERS COLLECTIFS

La sensibilisation est une façon importante de prévenir, par le biais de l'information, la traite des êtres humains. Elle se fait via différents médias et doit viser, en particulier, les personnes et groupes vulnérables (victimes et clients potentiels). Elle influence l'opinion publique, améliore les capacités et la qualité des actions des acteurs et des institutions et permet également d'informer les victimes de la traite sur les services disponibles⁶.

L'importance des ateliers collectifs dans l'accompagnement proposé nous incite à poursuivre et développer les ateliers cuisine ayant démarré au cours de l'année 2012.

6 Forum européen pour la sécurité urbaine, La traite des êtres humains, connaissance internationale et pratiques locales, 2007, § 3.2.2., p. 30 accessible sur le site www.efus.eu.

Ce même constat nous a incités à créer des ateliers d'expression artistique passant par le biais de la photographie, tant l'art nous semble avoir un rôle essentiel de médiateur dans le parcours de narration de la personne. L'objet de ces ateliers sera de permettre aux personnes suivies de raconter leur parcours et de témoigner de leur expérience par un biais artistique, grâce à l'outil photographique. L'intuition à l'origine de ces ateliers, est que l'art et la culture peuvent être des moyens de sublimer et transformer une histoire douloureuse en expérience de vie. Faciliter un récit, une narration, une expression émotionnelle, sans barrière de langue, sans technique spécifique tout en permettant un geste personnel, un geste intime sera l'objectif premier de cet atelier.

La photographie constituera également un moyen de créer un objet, beau, valorisant pour les personnes, qui deviendront ainsi concrètement « auteurs ».

Les photographies effectuées serviront de support à la réalisation d'une exposition itinérante destinée à la fois à la sensibilisation du grand public à la question de l'exploitation des personnes migrantes, et au-delà à l'information des victimes potentielles.

Différents types de financement sont actuellement à l'étude.

LE TRAVAIL AUPRÈS DES MINEURS QUI COMMETTENT DES ACTES DE DÉLINQUANCE

Par ailleurs, de nombreux jeunes originaires des Balkans sont exploités pour commettre des actes de délinquance (cambriolage). Le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains du Conseil de l'Europe (GRETA) s'est particulièrement inquiété des lacunes de

la prise en charge par la France de ces jeunes.

Le GRETA s'inquiète d'une manière générale de l'absence d'assistance appropriée spécifiquement à destination des enfants victimes de la traite. Le GRETA s'inquiète, par exemple, de ce qu'il est advenu des enfants victimes du réseau de vol à la tire démantelé en région parisienne en 2010 provenant des Balkans et d'origine rom, d'autant plus en raison des risques qu'ils soient récupérés par d'autres ramifications du réseau⁷.

Aussi, nous souhaitons mettre en place un accompagnement spécifique afin de permettre à ces jeunes délinquants, mais aussi victimes, de trouver un espace et une équipe qui puisse aborder avec eux ces faits et les aider à dénoncer ce qu'ils subissent. Aussi, nous travaillons avec le Parquet de Bordeaux notamment, à la mise en place d'une convention destinée à faciliter l'information, l'accompagnement et le suivi de ces mineurs. Nombreux sont les acteurs à leur contact qui font état de difficultés dans la prise en charge et l'accompagnement de ce public, tant ils sont dans la majeure partie des cas, rétifs à tout suivi et à même à la création de toute relation. C'est la raison pour laquelle nous travaillons actuellement notamment à la mise en place d'un projet pilote destiné à l'information, et au suivi de ces jeunes dont les actes causent un préjudice considérable, non seulement aux victimes directes des cambriolages, mais de manière plus indirecte à la société en portant atteinte au respect de l'ordre public. Au-delà de la dimension illégale des actes commis, on ne peut occulter qu'ils sont le fait de mineurs en danger et

7 GRETA 2012 (16), § 151, p. 43.

que tout doit être fait pour leur permettre de trouver une issue à la situation dans laquelle ils se trouvent. La Protection Judiciaire de la Jeunesse et la Préfecture de la Gironde devraient également prendre part à cette convention.

Pour mettre en place le protocole d'accompagnement, nous sommes en contact avec l'association Hors la Rue sur Paris qui travaille également auprès de ce public. Une convention probatoire de six mois est en cours d'élaboration.

L'ENRICHISSEMENT DES PARTENARIATS

2013 permettra de poursuivre le travail de partenariat avec professionnels, associations et institutions en lien avec le public de RUELLE.

Au cours de l'année 2012, nous avons eu le plaisir d'accueillir une stagiaire juriste, élève avocat. L'expérience a été très positive.

LA CONCLUSION DE CONTRATS DE TRAVAIL AVEC LES PROFESSIONNELS DE L'ÉQUIPE

Nous espérons que les débuts de RUELLE auront permis de mettre en avant

les besoins d'un accompagnement adapté autour des questions d'exploitation et auprès des personnes victimes. Cet accompagnement demande du temps, doit être conduit par une équipe de professionnels à qui l'on donne les moyens pour accompagner dans le temps ces personnes ainsi que dans et avec la société d'accueil. L'équipe de RUELLE est restreinte, son travail est très ciblé, maillon manquant au sein de dispositifs existants. Nous formulons le souhait de pouvoir la stabiliser à deux équivalents temps plein et demi.

L'ENRICHISSEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a encore beaucoup de projets à mettre en place. Il faut du temps et parfois de l'expérience pour faire vivre le projet de RUELLE. Il comprend actuellement 6 personnes. Nous aimerions atteindre 9 personnes afin de répartir les tâches entre tous.

BILAN SYNTHETIQUE

ASS RUELLE
Edition du : 01/01/2012 au 31/12/2012
Soldes N-1 de l'exercice

Avec brouillard
Hors simulation

ACTIF	Exercice N		N-1 Net	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions Net				
A ctif immobilisé :				Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles				Capital	300	
- Fonds commercial				Ecart de réévaluation		
- Autres				Réserves :		
Immobilisations corporelles				- Réserve légale		
Immobilisations financières				- Réserves réglementées		
TOTAL I				- Autres		
A ctif circulant :				Report à nouveau		
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 419	
Marchandises				Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes				TOTAL I	1 719	
Créances :				Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés				Dettes		
Autres				Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement				Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	9 386			Fournisseurs et comptes rattachés		
Caisse	12			Autres		
TOTAL II	9 399			TOTAL III		
Charges constatées d'avance (III)				Produits constatés d'avance (IV)	7 680	
TOTAL GENERAL (I+II+III)	9 399			TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	9 399	

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

ASS RUELLE

Edition du : 01/01/2012 au 31/12/2012

Soldes N-1 de l'exercice

Avec brouillard

Hors simulation

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	446		Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)		
Achats d'approvisionnement	28		Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	3 075		Subventions d'exploitation	11 560	
Impôts, taxes et versements assimilés			Autres produits	1 646	
Rémunération du personnel	4 736		Produits financiers		
Charges sociales	3 502				
Dotations aux amortissements					
Dotations aux provisions					
Autres charges					
Charges financières					
TOTAL (I)	11 787		TOTAL (I)	13 206	
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)			PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)		
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	11 787		TOTAL DES PRODUITS (I+II)	13 206	
BENEFICE OU PERTE	1 419				
TOTAL GENERAL	13 206		TOTAL GENERAL	13 206	

ILS NOUS ONT SOUTENU EN 2012

